

◀ **COMPTE RENDU DE SEANCE** ▶

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2012

L'an deux mille douze, le treize décembre, le Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué le 6 décembre 2012, s'est réuni en séance publique ordinaire à l'Hôtel de Ville.

Président : Madame Martine DAVID, Maire.

Sur les 43 conseillers municipaux en exercice, à l'**ouverture de la séance** étaient :

PRESENTS :

Martine DAVID, Daniel GOUX, Corinne DUBOS, Françoise CHAVAGNE, Nouredine MESBAHI, Evelyne FONTAINE, Gilbert VEYRON, Véronique SCHMITT, Issam OTHMAN, Marie-Jo BASSON, Philippe NICOLINO, Françoise BOTTURA, Willy PLAZZI, Marie LORIAU, Mireille ROUVIERE, Annie TARAVEL, Christian BULAND, Nathalie FAURE, Isabelle CHANVILLARD, Nora OTHMAN, Thierry LAURENT, Céline ANDRIEU, Riad CHERIF, Christine MORALES, Adrien DRIOLI, Yannis AL MAHDI, Denise ROSSET-BRESSAND, Pascal MARION-BOURGEAT, Catherine LAVAL, Marguerite JEGER, Gilles GASCON, Gérard GROBET, Eric FROMAIN, Marie-Claire FISCHER.

ABSENTS : Yolande LOBA, Frédéric RODRIGUES, André BEYSSAC.

EXCUSEE : Zeina KHAIR-LAFOND.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Gilbert BERANGER à Willy PLAZZI, Catherine GUILLEN-AVEZ à Corinne DUBOS, Michèle PIBOULEU à Véronique SCHMITT, Gérard HEINZ à Daniel GOUX, Patrice MANGEREST à Marie-Jo BASSON.

Secrétaire de séance : Monsieur Yannis AL MAHDI.

====oOo====

Madame le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures.

A l'unanimité, le Conseil Municipal ADOPTE le procès-verbal de la séance du 15 novembre 2012.

.../...

Communication n° 12.154 : ACTES DE GESTION : Actes de gestion accomplis par le Maire - Compte rendu de délégation (mois de novembre 2012)

Le Conseil Municipal DONNE ACTE à Madame le Maire du compte rendu des actes de gestion accomplis durant le mois de novembre 2012.

Délibération n° 12.155 : RESSOURCES HUMAINES : Mise en oeuvre du dispositif relatif aux emplois d'avenir

A la majorité (par 33 voix pour et 6 voix contre), le Conseil Municipal ACTE que la Ville de Saint-Priest s'engage à mettre en œuvre douze contrats d'accompagnement dans l'emploi ; AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents nécessaires à cette mise en œuvre ; PRECISE que les dépenses afférentes sont prévues au chapitre globalisé 012 du budget.

Délibération n° 12.156 : RESSOURCES HUMAINES : Convention d'objectifs et de moyens avec l'Association du personnel de la Ville - Avenant de prolongation

A l'unanimité, le Conseil Municipal PROROGUE la convention d'objectifs et de moyens avec l'Association du personnel de la Ville dans les mêmes termes et les mêmes conditions, ce à compter du 1^{er} janvier 2013 et pour une durée de six mois ; AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant afférent tel que présenté.

= Arrivée de Monsieur Heinz à 19 heures 35 =

Délibération n° 12.157 : AFFAIRES FINANCIERES : Débat sur les orientations budgétaires 2013

Après la présentation par Madame le Maire des grandes orientations et priorités pour 2013 puis un exposé technique par Monsieur Goux, et après en avoir débattu, le Conseil Municipal PREND ACTE de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2013.

Délibération n° 12.158 : AFFAIRES FINANCIERES : Budget principal - Exercice 2012 - Décision modificative n° 4

A l'unanimité des suffrages exprimés (6 abstentions), le Conseil Municipal APPROUVE telle que présentée la décision modificative n° 4 du budget de la Ville (budget principal).

Délibération n° 12.159 : AFFAIRES FINANCIERES : Subventions 2012 - Complément

A l'unanimité des suffrages exprimés (9 abstentions), le Conseil Municipal ATTRIBUE les subventions suivantes : 7.500 € au C.C.A.S. pour l'étude-action « Estime de soi » (imputée à l'article 657362), 2.000 € au collège Colette pour un voyage à Paris (imputée à l'article 6574), 25.000 € au centre social de l'Olivier et 1.600 € à l'Association du personnel (imputées à l'article 6745), 23.000 € à l'association « Le Mas » pour des travaux intérieurs (imputée à l'article 20422).

Délibération n° 12.160 : AFFAIRES FINANCIERES : Budget principal de la Ville - Autorisation de mandatement anticipé pour certaines opérations relatives au programme d'investissement 2013

A la majorité (par 33 voix pour et 6 voix contre), le Conseil Municipal APPROUVE le programme d'autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des crédits 2013 d'investissement avant le vote du budget dans la limite maximale du quart des crédits de dépense hors dette du budget 2012, soit 5.404.987 € selon la liste présentée.

Délibération n° 12.161 : ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE : Installations classées - Sté Paprec Réseau - Demande d'autorisation en vue d'exploiter un centre de tri et de transit de déchets non dangereux et de regroupement de déchets industriels dangereux à Chassieu - Avis de la Commune

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal, en raison du trafic engendré, EMET un avis réservé concernant le projet de la société Paprec Réseau en vue d'exploiter un centre de tri et de transit de déchets non dangereux et de regroupement de déchets industriels dangereux sur le site de Chassieu.

Délibération n° 12.162 : URBANISME : Place Roger Salengro - Mutations foncières

A l'unanimité, le Conseil Municipal, dans le cadre du réaménagement de la place Roger Salengro, APPROUVE la cession à la Communauté urbaine de Lyon, à titre gratuit, des parcelles DI 193 et DI 55 ; APPROUVE la cession à la Communauté urbaine de Lyon d'une partie de la parcelle DI 192, au prix de 55 €/m² ; AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte authentique ainsi que tous les documents s'y rapportant ; DIT que la recette relative à la cession concernant la parcelle DI 192, soit 55 €/m², sera imputée à l'article 775.

Délibération n° 12.163 : URBANISME : Création de la commission communale d'accessibilité aux personnes handicapées en remplacement du comité consultatif des personnes en situation de handicap

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE la suppression du comité consultatif communal des personnes en situation de handicap créé par délibération du 11 décembre 2008 ; APPROUVE son remplacement par la création de la commission communale d'accessibilité aux personnes handicapées, dont les membres seront désignés par arrêté du Maire conformément à l'article L 2143-3 du code général des collectivités territoriales.

Délibération n° 12.164 : LOGEMENT : Dispositif d'aide pour le maintien à domicile - Approbation du dispositif - Convention de partenariat avec le PACT du Rhône

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE le dispositif d'aide pour le maintien à domicile tel que présenté ; AUTORISE Madame le Maire à signer telle que présentée la nouvelle convention de partenariat avec le PACT du Rhône ; DIT que les dépenses liées aux prestations intellectuelles du PACT (permanence, frais de dossiers, bilans annuels) seront imputées à l'article 6228 et celles liées aux aides municipales à l'article 2042.

Délibération n° 12.165 : LOGEMENT : Réalisation de deux opérations d'habitat social par l'Office Porte des Alpes Habitat (Berliet Tilleuls et Jaurès 1) - Participation financière de la Ville

A la majorité (par 33 voix pour et 6 voix contre), le Conseil Municipal APPROUVE l'attribution des subventions suivantes à l'Office public communautaire « Porte des Alpes Habitat » : 206.502 € pour l'opération « Berliet Tilleuls », 75.523 € pour l'opération « Jaurès 1 », 20.000 € pour l'opération « Jaurès 1 » au titre de l'adaptabilité de deux logements dans les conditions prévues par la délibération n° 12.054 du 26 avril 2012 ; AUTORISE Madame le Maire à signer les conventions de participation financière et de réservation ainsi que tous documents y afférents ; DIT que les dépenses relatives à ces subventions seront imputées à l'article 204172.

Délibération n° 12.166 : DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN : ORU - ZAC du Triangle - Convention financière avec l'OPAC du Rhône - Avenant n° 1

A l'unanimité, le Conseil Municipal, concernant la ZAC du Triangle, APPROUVE l'ensemble de l'avenant n° 1 à la convention de participation financière signée avec l'OPAC du Rhône le 30 avril 2010 (modification de la répartition des dépenses relatives à l'éclairage public et aux espaces verts, précisions sur les modalités de calcul du solde des participations communales) ; AUTORISE Madame le Maire à signer cet avenant et tous les documents y afférents.

Délibération n° 12.167 : DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN : CUCS 2012 - Octroi de subventions complémentaires

A l'unanimité, le Conseil Municipal OCTROIE les subventions suivantes au titre des crédits 2012 de la Politique de la ville : 1.000 € au centre social La Carnière pour « La plateforme d'apprentissage linguistique », 750 € à l'association Robins des Villes pour son action « Visions de Ville », 12.000 € à l'association ESTIME pour son action « Professionnaliser et qualifier les personnes habitant les quartiers sur les filières du nettoyage et des services à la personne », 1.000 € à l'ARDSURA pour l'évènement régional « Égalité et lutte contre les discriminations en Rhône-Alpes » ; AUTORISE Madame le Maire à signer les conventions de participation financière afférentes et tous les documents y relatifs ; DIT que les dépenses seront imputées à l'article 6574.

Délibération n° 12.168 : TRANSPORT ET VOIRIE : Convention avec le SYTRAL pour l'expérimentation d'une ligne « Pleine lune » de Lyon à Saint-Priest - Avenant n° 2

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE tel que présenté l'avenant n° 2 à la convention avec le SYTRAL pour l'exploitation d'une navette « Pleine Lune » entre Lyon et Saint-Priest ; AUTORISE Madame le Maire à signer cet avenant ; DIT que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 657358.

Délibération n° 12.169 : DEVELOPPEMENT DURABLE : Lancement d'un jardin partagé sur le quartier Garibaldi - Convention de partenariat avec l'association « le Passe-Jardins »

A l'unanimité, le Conseil Municipal MISSIONNE l'association « le Passe-Jardins » pour mener à bien la création du jardin partagé de Garibaldi ; AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de partenariat et les documents nécessaires à l'organisation de cette mission ; DECIDE de verser une subvention exceptionnelle de 20.000 € à l'association « le Passe-Jardins » selon les modalités décrites dans cette convention.

Délibération n° 12.170 : SECURITE ET PREVENTION : Action de prévention de la délinquance « Espace ados » et exposition « Autorité, droits et responsabilités, parlons-en ! » - Octroi d'aides financières

A l'unanimité, le Conseil Municipal OCTROIE une aide financière de 2.615 € à l'association Léo Lagrange Centre Est pour l'action de prévention « Espace ados » du collège Colette ; OCTROIE une aide financière de 1.000 € à l'association « Le Moutard » pour l'exposition « Autorité, droits et responsabilités, parlons-en ! » ; DIT que les dépenses relatives à ces deux subventions seront imputées à l'article 6574.

Délibération n° 12.171 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Convention d'objectifs et de moyens avec l'association des entreprises de Mi-Plaine

A l'unanimité, le Conseil Municipal AUTORISE la signature de la convention d'objectifs et de moyens présentée, d'une durée d'un an, avec l'association des entreprises de Mi-Plaine ; DIT que la dépense afférente sera imputée à l'article 6574.

Délibération n° 12.172 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Convention d'objectifs et de moyens avec l'association syndicale de Vénissieux/Corbas/Saint-Priest

A l'unanimité, le Conseil Municipal AUTORISE la signature de la convention d'objectifs et de moyen présentée, d'une durée d'un an, avec l'association syndicale du lotissement industriel de Vénissieux/Corbas/Saint-Priest ; DIT que la dépense afférente sera imputée à l'article 6574.

Délibération n° 12.173 : EMPLOI ET INSERTION : Convention d'objectifs et de moyens avec l'association UNI-EST

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal APPROUVE telle que présentée la convention d'objectifs et de moyens avec l'association UNI-EST pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2013, soit jusqu'au 31 décembre 2013 ; AUTORISE Madame le Maire à signer cette convention ; DIT que les dépenses afférentes seront imputées à l'article 6574.

Délibération n° 12.174 : EMPLOI ET INSERTION : Convention d'objectifs et de moyens avec l'association ESTIME

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal APPROUVE telle que présentée la convention d'objectifs et de moyens avec l'association ESTIME pour les années 2013 et 2014 ; AUTORISE Madame le Maire à signer cette convention ; DIT que les dépenses afférentes seront imputées à l'article 6574.

Délibération n° 12.175 : COMMERCE ET ARTISANAT : Convention d'objectifs et de moyens avec l'association « Office du commerce de Saint-Priest »

A l'unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions), le Conseil Municipal APPROUVE telle que présentée la convention d'objectifs et de moyens avec l'association « Office du Commerce de Saint-Priest » pour l'année 2013 ; AUTORISE Madame le Maire à signer cette convention ; DIT que les dépenses afférentes seront imputées à l'article 6574.

Délibération n° 12.176 : JEUNESSE ET ENFANCE : Modification des règlements de fonctionnement des Maisons de la petite enfance et de la crèche familiale

A l'unanimité, le Conseil Municipal AUTORISE Madame le Maire à adopter les règlements de fonctionnement modifiés pour les Maisons de la Petite Enfance et la crèche familiale (mise en conformité avec les nouvelles réglementations).

Délibération n° 12.177 : JEUNESSE ET ENFANCE : Octroi d'une subvention au CPNG pour la prise en charge d'enfants porteurs de handicap en milieu ordinaire

A l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions), le Conseil Municipal ACCORDE une subvention de 5.000 € au CPNG pour lui permettre de développer l'accueil d'enfants porteurs de handicap ; DIT que la dépense sera imputée à l'article 6574.

Délibération n° 12.178 : JEUNESSE ET ENFANCE : Projet « Actions passerelles du périscolaire à l'extrascolaire » - Demande de subvention auprès de l'Etat

A l'unanimité, le Conseil Municipal AUTORISE Madame le Maire à solliciter auprès de l'État une subvention de 10.000 euros pour la réalisation du projet « Actions passerelles du périscolaire à l'extrascolaire » ; DIT que la recette sera imputée à l'article 74718.

Délibération n° 12.179 : JEUNESSE ET ENFANCE : Evolution du Passeport-Jeunes - Conventions de partenariat avec deux associations de diffusion et programmation musicales

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE les nouvelles dispositions relatives à l'évolution du Passeport-Jeunes (mise à disposition de 270 places de concert à demi-tarif pour les jeunes de 15 à 26 ans titulaires du Passeport-Jeunes) ; AUTORISE Madame le Maire à signer les conventions avec les associations Médiatone et L'Original relatives à l'achat des billets de concert ; DIT que les recettes seront imputées à l'article 7088.

Délibération n° 12.180 : AFFAIRES SPORTIVES : Convention d'objectifs et de moyens avec l'association « Saint-Priest Hand-Ball » - Avenant n° 1

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE la conclusion d'un avenant n° 1 à la convention d'objectifs et de moyens passée avec l'association « Saint-Priest Hand-Ball », avenant formalisant la mise à disposition d'un bâtiment modulaire à usage de club-house ; AUTORISE Madame le Maire à signer cet avenant et son annexe tels que présentés.

Délibération n° 12.181 : AFFAIRES SPORTIVES : Convention d'objectifs et de moyens matériels et financiers avec l'association « Lyon Saint-Priest Lutte » - Avenant n° 1

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE la conclusion d'un avenant de prolongation permettant de proroger jusqu'au 31 décembre 2013, dans les mêmes termes et les mêmes conditions, la convention d'objectifs et de moyens conclue avec l'association « Lyon Saint-Priest Lutte » ; AUTORISE Madame le Maire à signer cet avenant tel que présenté.

Délibération n° 12.182 : RELATIONS INTERNATIONALES : Mandat spécial pour la délégation de la Ville au Burkina Faso

A l'unanimité, le Conseil Municipal DONNE mandat spécial à Monsieur Gérard Heinz pour un voyage à Nouna (Burkina Faso) du 23 décembre 2012 au 5 janvier 2013 sur la base d'une enveloppe financière estimée à 1.500 € pour les frais sur place et à 1.246 € pour les billets d'avion.

Délibération n° 12.183 : SOLIDARITE : Octroi d'une subvention exceptionnelle au Foyer Notre Dame des Sans-Abri pour son opération « Les arbres de la solidarité »

A l'unanimité, le Conseil Municipal ACCORDE une subvention exceptionnelle de 2.000 € à l'association « Foyer Notre Dame des Sans-Abri » dans le cadre de son opération « Les arbres de la solidarité » ; DIT que la dépense afférente sera imputée à l'article 6745.

Délibération n° 12.184 : VIE ASSOCIATIVE : Mise à disposition de salles communales pour diverses associations - Octroi de la gratuité à titre exceptionnel

A l'unanimité, le Conseil Municipal ACCORDE, à titre exceptionnel, la gratuité de la mise à disposition de la salle Mosaïque le 15 décembre 2012 à l'Association du personnel de la Ville, de la salle du Concorde le 25 janvier 2013 et de la salle Chrysostome les 14 décembre 2012 et 24 mai 2013 au centre socio-culturel La Carnière, de la salle Mosaïque le 10 février 2013 à l'association « Génération » et de la salle Mosaïque le 3 mars 2013 à l'ADAPEI du Rhône.

La séance est levée à vingt-deux heures.

**Le Maire,
Martine DAVID**